RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

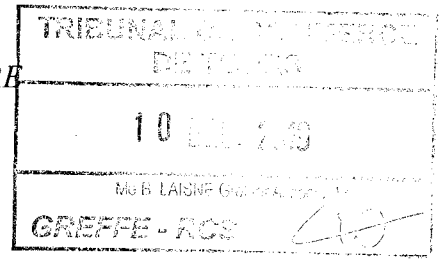
Numéro de gestion : 2006 B 00958
Numéro SIREN : 491 931 093
Nom ou dénomination : ABMI

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2019 sous le numéro de dépôt 8395

ABMI

Société à Responsabilité limitée au capital 1 000.00 €

Siège social
2 Chemin des Ruisseaux
37 270 MONTLOUIS SUR LOIRE



2019008395

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE ABMI EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

ABMI
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000.00 €
2 Chemin des Ruisseaux
37 270 MONTLOUIS SUR LOIRE

SIRET : 491 931 093

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la Société à Responsabilité Limitée ABMI en Société par Actions simplifiée

Aux Associés

En ma qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision des associés en date du 20 Septembre 2019, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

En application des dispositions de l'article L.223.43 du Code de Commerce, j'ai, également, établi le présent rapport sur la situation de votre société.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à ces missions. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.
- à analyser la situation da la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

L'analyse de la situation n'appelle pas de remarque particulière.

Fait à Tours le 23 Septembre 2019

Alain COULON

Commissaire à la transformation